



## **BUDGET PRIMITIF**

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

## **EXERCICE 2022**

République Française  
Liberté - Egalité – Fraternité

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE  
DE GONESSE**

**Numéro SIRET : 26950062500018**

**POSTE COMPTABLE DE GONESSE**

**M. 14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL CCAS**

**ANNEE 2022**

# Sommaire

<b>I - Informations générales (6)</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
<b>IV - Annexes (7)</b>	
	<b>Sans Objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
A4 - Etat des provisions	X
A5 - Etalement des provisions	X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	X
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	X
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	X
A8 - Etat des charges transférées	X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X
B1.6 - Etat des engagements reçus	X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1 - Etat du personnel	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	95062	<b>BP 2022</b>
-------------------	-------	--------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE )	26 228
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	85
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	60.33 €	NON DISPONIBLE
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	49.07 €	NON DISPONIBLE
4	Dépenses d'équipement brut/population	2.99 €	NON DISPONIBLE
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	52.33%	NON DISPONIBLE
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	6.10%	NON DISPONIBLE
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - Avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
 NEANT

.....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent

- V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>1 584 606.03</b>	<b>1 287 100.00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent) 297 506.03</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>1 584 606.03</b>	<b>1 584 606.03</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>78 485.59</b>	<b>2 140.36</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif) 76 345.23</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 663 091.62</b>	<b>1 663 091.62</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	191 207.34		250 088.56	250 088.56	250 088.56
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	797 600.00		828 076.68	828 076.68	828 076.68
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	539 214.00		496 700.43	496 700.43	496 700.43
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 528 021.34</b>		<b>1 574 865.67</b>	<b>1 574 865.67</b>	<b>1 574 865.67</b>
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		2 600.00	2 600.00	2 600.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)			5 000.00	5 000.00	5 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 529 021.34</b>		<b>1 582 465.67</b>	<b>1 582 465.67</b>	<b>1 582 465.67</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	14 110.55		2 140.36	2 140.36	2 140.36
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>14 110.55</b>		<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 543 131.89</b>		<b>1 584 606.03</b>	<b>1 584 606.03</b>	<b>1 584 606.03</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 584 606.03</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	32 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	34 700.00		31 500.00	31 500.00	31 500.00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 250 600.00		1 250 600.00	1 250 600.00	1 250 600.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes réelles de gestion courante</b>	<b>1 317 300.00</b>		<b>1 287 100.00</b>	<b>1 287 100.00</b>	<b>1 287 100.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500.00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 317 800.00</b>		<b>1 287 100.00</b>	<b>1 287 100.00</b>	<b>1 287 100.00</b>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 317 800.00</b>		<b>1 287 100.00</b>	<b>1 287 100.00</b>	<b>1 287 100.00</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>297 506.03</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 584 606.03</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)</b>	<b>2 140.36</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	-----------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I-B  
(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles  
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043  
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			20 000.00	20 000.00	20 000.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 444.21		58 485.59	58 485.59	58 485.59
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>77 444.21</b>		<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45...	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>77 444.21</b>		<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>77 444.21</b>		<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>78 485.59</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45...	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	9 110.55		2 140.36	2 140.36	2 140.36
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>9 110.55</b>		<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>9 110.55</b>		<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>76 345.23</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>78 485.59</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	
<b>DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)</b>	<b>2 140.36</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	250 088.56		250 088.56
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	828 076.68		828 076.68
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	496 700.43		496 700.43
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 600.00		2 600.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000.00	2 140.36	7 140.36
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 582 465.67</b>	<b>2 140.36</b>	<b>1 584 606.03</b>
+				
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>1 584 606.03</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	20 000.00		20 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	58 485.59		58 485.59
22	IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION OU A DISPOSITION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTES DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>78 485.59</b>		<b>78 485.59</b>
+				
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>78 485.59</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000.00		5 000.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES MARCHANDISES	31 500.00		31 500.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 250 600.00		1 250 600.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>1 287 100.00</b>		<b>1 287 100.00</b>
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>297 506.03</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>1 584 606.03</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		2 140.36	2 140.36
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>76 345.23</b>
				+
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>				
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>78 485.59</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>191 207.34</b>	<b>250 088.56</b>	<b>250 088.56</b>
604	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES	15 000.00	40 000.00	40 000.00
60623	ALIMENTATION	58 700.00	61 300.00	61 300.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 000.00		
60631	FOURNITURES D ENTRETIEN	100.00	100.00	100.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 100.00	1 100.00	1 100.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000.00	3 500.00	3 500.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 500.00	3 500.00	3 500.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	100.00	60.00	60.00
6161	PRIMES D 'ASSURANCES MULTIRISQUES	1 250.88	1 298.56	1 298.56
6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES	1 523.38	1 750.00	1 750.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	800.00	800.00	800.00
6184	VERS A DES ORGANISMES DE FORMATION	9 000.00	9 000.00	9 000.00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	600.00	600.00	600.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 400.00		
6228	DIVERS	13 200.00	13 400.00	13 400.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 300.00	4 500.00	4 500.00
6232	FETES ET CEREMONIES	31 500.00	45 580.00	45 580.00
6238	DIVERS	300.00	200.00	200.00
6247	TRANSPORT COLLECTIF	12 600.00	14 000.00	14 000.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	800.00	200.00	200.00
6257	RECEPTIONS	800.00	800.00	800.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 900.30	5 200.00	5 200.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 210.40	1 000.00	1 000.00
62871	A LA COLLECT DE RATTACHEMENT	8 000.00	8 400.00	8 400.00
6288	AUTRES	11 222.38	29 500.00	29 500.00
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	4 300.00	4 300.00	4 300.00
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>797 600.00</b>	<b>828 076.68</b>	<b>828 076.68</b>
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		24 115.93	24 115.93
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	9 430.00	9 500.00	9 500.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 720.00	2 205.00	2 205.00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	7 520.00	6 250.00	6 250.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	368 000.00	380 000.00	380 000.00
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE	27 040.00	26 100.00	26 100.00
64114	PERSONNEL TITULAIRE -INDEMNITE INFLATION		800.00	800.00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	111 400.00	114 000.00	114 000.00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	44 280.00	42 155.75	42 155.75
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	62 000.00	62 000.00	62 000.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	121 000.00	123 000.00	123 000.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	39 350.00	34 300.00	34 300.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 860.00	1 850.00	1 850.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	3 000.00	1 800.00	1 800.00
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>539 214.00</b>	<b>496 700.43</b>	<b>496 700.43</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6561	SECOURS D URGENCE	85 200.00	70 200.00	70 200.00
6562	AIDE	120 800.00	96 800.00	96 800.00
6573	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	308 209.00	304 690.43	304 690.43
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000.00	20 000.00	20 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	5.00	10.00	10.00
<b>656</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>1 528 021.34</b>	<b>1 574 865.67</b>	<b>1 574 865.67</b>
<b>(a)=(011+012+014+65+656)</b>				

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	1 000.00	2 600.00	2 600.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		1 000.00	1 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000.00	1 600.00	1 600.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)		5 000.00	5 000.00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		5 000.00	5 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>1 529 021.34</b>	<b>1 582 465.67</b>	<b>1 582 465.67</b>

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)	14 110.55	2 140.36	2 140.36
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	9 110.55	2 140.36	2 140.36
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	5 000.00		
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 110.55</b>	<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>14 110.55</b>	<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 543 131.89</b>	<b>1 584 606.03</b>	<b>1 584 606.03</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 584 606.03</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	32 000.00	5 000.00	5 000.00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	32 000.00	5 000.00	5 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	34 700.00	31 500.00	31 500.00
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	11 000.00	5 000.00	5 000.00
706	PRESTATIONS DE SERVICES	23 700.00	26 500.00	26 500.00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 250 600.00	1 250 600.00	1 250 600.00
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	600.00	600.00	600.00
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	1 250 000.00	1 250 000.00	1 250 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a)=(70+73+74+75+013)</b>	<b>1 317 300.00</b>	<b>1 287 100.00</b>	<b>1 287 100.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	500.00		
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	500.00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 317 800.00</b>	<b>1 287 100.00</b>	<b>1 287 100.00</b>

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 317 800.00</b>	<b>1 287 100.00</b>	<b>1 287 100.00</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

<b>+</b>	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
<b>+</b>	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
<b>297 506.03</b>	
<b>=</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
<b>1 584 606.03</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)		20 000.00	20 000.00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL		20 000.00	20 000.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	77 444.21	58 485.59	58 485.59
2135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	53 440.00	33 485.59	33 485.59
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	180.00		
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	8 930.55		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	14 893.66		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		25 000.00	25 000.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>77 444.21</b>	<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Total des dépenses financières</b>			
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>77 444.21</b>	<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)</b>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>			
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (10)</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>			

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>77 444.21</b>	<b>78 485.59</b>	<b>78 485.59</b>
--	------------------	------------------	------------------

<b>+</b>
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>
<b>+</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>
<b>=</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
<b>78 485.59</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
<b>Total des recettes financières</b>				

	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				
-----------------------------------	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>040</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)</b>	<b>9 110.55</b>	<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH	180.00		
28183	MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL		864.00	864.00
28184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 811.20	1 041.38	1 041.38
28184	MOBILIER	5 119.35	234.98	234.98
28188	AUTRES			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 110.55</b>	<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES(9)</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>9 110.55</b>	<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>9 110.55</b>	<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>				
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>				<b>76 345.23</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>78 485.59</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE :...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) Pour information	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement	
...		
16	Emprunts et dettes assimilées	
...		
20	Immobilisations incorporelles	
...		
204	Subventions d'équipement versées	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
22	Immobilisations reçues en affectation	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
	Autres	
...		

<b>RESULTAT = (c+d)-(a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)				IV
				A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
	INVESTISSEMENT					
<b>DEPENSES</b>						
Dépenses réelles		78 485.59				
- Equipements municipaux (2)		78 485.59				
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>78 485.59</b>				
RAR N-1 et reports						
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>		<b>78 485.59</b>				

<b>RECETTES</b>						
Total recettes de l'exercice	2 140.36					
RAR N-1 et reports	76 345.23					
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>78 485.59</b>					

<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
Total dépenses de l'exercice	3 800.36	883 319.92				
RAR N-1 et reports						
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 800.36</b>	<b>883 319.92</b>				

<b>RECETTES</b>						
Total recettes de l'exercice	5 000.00	1 255 000.00				
RAR N-1 et reports	297 506.03					
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>302 506.03</b>	<b>1 255 000.00</b>				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus; les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)				IV
				A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
<b>DEPENSES</b>						
Dépenses réelles						78 485.59
- Equipements municipaux (2)						78 485.59
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice						78 485.59
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement						78 485.59
<b>RECETTES</b>						
Total recettes de l'exercice						2 140.36
RAR N-1 et reports						76 345.23
Total cumulé recettes d'investissement						78 485.59
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
Total dépenses de l'exercice	144 000.00	548 485.75				1 579 606.03
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	144 000.00	548 485.75				1 579 606.03
<b>RECETTES</b>						
Total recettes de l'exercice	1 100.00	26 000.00				1 287 100.00
RAR N-1 et reports						297 506.03
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 100.00	26 000.00				1 584 606.03

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses d'investissement</b>		78 485.59				
	Dépenses réelles		78 485.59				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 000.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		58 485.59				
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes d'investissement</b>	78 485.59					
	Recettes réelles	76 345.23					
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	76 345.23					
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre	2 140.36					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 140.36					

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV  
A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses d'investissement</b>						<b>78 485.59</b>
	Dépenses réelles						78 485.59
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						20 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						58 485.59
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes d'investissement</b>						<b>78 485.59</b>
	Recettes réelles						76 345.23
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						76 345.23
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						2 140.36
							2 140.36

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		IV
		A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
<b>FUNCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>3 800.36</b>		<b>883 319.92</b>			
	Dépenses réelles	1 660.00		883 319.92			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	60.00		61 748.56			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			511 870.93			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			309 700.43			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 600.00					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
	Dépenses d'ordre	2 140.36					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 140.36					

<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>302 506.03</b>		<b>1 255 000.00</b>			
	Recettes réelles	302 506.03		1 255 000.00			
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	297 506.03					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			5 000.00			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 000.00					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			1 250 000.00			
	Recettes d'ordre						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		IV
		A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>144 000.00</b>	<b>548 485.75</b>				<b>1 579 606.03</b>
	Dépenses réelles	144 000.00	548 485.75				1 577 485.67
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 000.00	171 280.00				250 088.56
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		316 205.75				828 076.68
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	127 000.00	60 000.00				496 700.43
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000.00				2 600.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
<i>Dépenses d'ordre</i>							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						2 140.36
							2 140.36

<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 100.00</b>	<b>26 000.00</b>				<b>1 584 606.03</b>
	Recettes réelles	1 100.00	26 000.00				1 584 606.03
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						297 506.03
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						5 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	500.00	26 000.00				31 500.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	600.00					1 250 600.00
<i>Recettes d'ordre</i>							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>3 800.36</b>	<b>883 319.92</b>			<b>887 120.28</b>
	Dépenses de l'exercice	3 800.36	883 319.92			887 120.28
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	60.00	61 748.56			61 808.56
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		511 870.93			511 870.93
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 140.36				2 140.36
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		309 700.43			309 700.43
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 600.00				1 600.00
68	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>302 506.03</b>	<b>1 255 000.00</b>			<b>1 557 506.03</b>
	Recettes de l'exercice	302 506.03	1 255 000.00			1 557 506.03
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		5 000.00			5 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 000.00				5 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 250 000.00			1 250 000.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	297 506.03				297 506.03
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>298 705.67</b>	<b>371 680.08</b>			<b>670 385.75</b>

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS								Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41	48	
	<b>DEPENSES (2)</b>										
	Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL										
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES										
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS										
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES										
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS										
	Restes à réaliser - reports										
	<b>RECETTES (2)</b>										
	Recettes de l'exercice										
013	ATTENUATIONS DE CHARGES										
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES										
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS										
	Restes à réaliser - reports										
	<b>SOLDES (2)</b>										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

**FONCTION 1**

(1)	Libellé	11	12	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	<i>Dépenses de l'exercice</i>			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
	<i>Restes à réaliser - reports</i>			
	<b>RECETTES (2)</b>			
	<i>Recettes de l'exercice</i>			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
	<i>Restes à réaliser - reports</i>			
	<b>SOLDES (2)</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

**FONCTION 1**

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 2**

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Recettes de l'exercice							
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>SOLDES (2)</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>A1.1</b>	

**FONCTION 2**

(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25		
		211	212	213	251	252	253	254	255
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 3**

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

**FONCTION 4**

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	<i>Dépenses de l'exercice</i>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
	<i>Restes à réaliser - reports</i>				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	<i>Recettes de l'exercice</i>				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	<i>Restes à réaliser - reports</i>				
	<b>SOLDES (2)</b>				

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 ETABLISSEMENT S POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	Dépenses de l'exercice		144 000.00	144 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		144 000.00	144 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		17 000.00	17 000.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		127 000.00	127 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
	Restes à réaliser - reports			
	<b>RECETTES (2)</b>			
	Recettes de l'exercice		1 100.00	1 100.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 100.00	1 100.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		500.00	500.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		600.00	600.00
	Restes à réaliser - reports			
	<b>SOLDES (2)</b>		<b>-142 900.00</b>	<b>-142 900.00</b>

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	IV A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES			
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						144 000.00	144 000.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						17 000.00		
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						127 000.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						1 100.00	1 100.00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								500.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								600.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>								<b>-142 900.00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice		488 485.75		60 000.00		548 485.75
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		488 485.75		60 000.00		548 485.75
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		171 280.00				171 280.00
012	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		316 205.75				316 205.75
042	AUTRES CHARGES DE GESTION						
65	COURANTE				60 000.00		60 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		1 000.00				1 000.00
68							
	Restes à réaliser - reports						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice		26 000.00				26 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		26 000.00				26 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		26 000.00				26 000.00
74							
	Restes à réaliser - reports						
	<b>SOLDES (2)</b>						
			-462 485.75		-60 000.00		-522 485.75

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

**FONCTION 7**

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Recettes de l'exercice				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>SOLDES (2)</b>				



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 8**

	810	811	812	813	814	815	816
<b>DEPENSES (2)</b>							
<i>Dépenses de l'exercice</i>							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
<i>Restes à réaliser - reports</i>							
<b>RECETTES (2)</b>							
<i>Recettes de l'exercice</i>							
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						
<i>Restes à réaliser - reports</i>							
<b>SOLDES (2)</b>							



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 9**

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>		78 485.59			78 485.59
	Dépenses de l'exercice		78 485.59			78 485.59
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 000.00			20 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		58 485.59			58 485.59
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>	78 485.59				78 485.59
	Recettes de l'exercice	78 485.59				78 485.59
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 140.36				2 140.36
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	76 345.23				76 345.23
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	78 485.59	-78 485.59			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS								Sous-fonction 04		
		20	21	22	23	24	25	26	41	48		
	<b>DEPENSES (2)</b>											
	Dépenses de l'exercice											
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
	Opérations d'équipement											
	Opérations pour compte de tiers											
	Restes à réaliser - reports											
	<b>RECETTES (2)</b>											
	Recettes de l'exercice											
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS											
	Opérations pour compte de tiers											
	Restes à réaliser - reports											
	<b>SOLDES (2)</b>											

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé (2)	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (Chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 2**

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV - ANNEXES</b>		IV
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32				
		311	312	313	314	321	322	323	324
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 4**

(1)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42		
		411 ETABLISSEMENT S POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Dépenses de l'exercice							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Recettes de l'exercice							
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
040								
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>SOLDES (2)</b>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	Dépenses de l'exercice			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	<b>RECETTES (2)</b>			
	Recettes de l'exercice			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	<b>SOLDES (2)</b>			

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES			
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
040	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A1.2</b>

**FONCTION 7**

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Dépenses de l'exercice				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Recettes de l'exercice				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS				
040	ENTRE SECTIONS				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>SOLDES (2)</b>				

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810	811	812	813	814	815	816	
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 8**

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83					
		820	821	822 VOIRIES COMMUNALES ET ROUTES	823	824	830	831	832	833	
	<b>DEPENSES (2)</b>										
	Dépenses de l'exercice										
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
	Opérations d'équipement										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser - reports										
	<b>RECETTES (2)</b>										
	Recettes de l'exercice										
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser - reports										
	<b>SOLDES (2)</b>										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 9**

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 763 €			<b>23/05/2002</b>
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
<b>LINEAIRE</b>	c.f. délibération		

N° d'Ordre : 007/2002  
Objet : Dotations aux amortissements.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GONESSE**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Montmorency

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance ordinaire du 23 mai 2002**



L'an deux mil deux, le 23 mai, à 19 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gonesse légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise HENNEBELLE, Maire adjointe chargée de la Solidarité et de l'Emploi, Vice Présidente du CCAS.**

**Présents :** Mesdames Françoise HENNEBELLE, Marie-Thérèse LEVEILLE, Martine GOSSELIN, Marie-Rose DUMESNIL, Miolande ANNEROSE, Geneviève HEMAR, Simone QUIGNON et Henriette LE GALL ; Monsieur Marc ANICET.

**Absente avec pouvoir :** Madame Founémoussou TOURE à Madame Miolande ANNEROSE.

**Absents excusés :** Mesdames Viviane GRIS et Nathalie DENJEAN, Messieurs Jean-Pierre BLAZY, Karim OUCHIKH et Manuel ALVAREZ.

**Secrétaire de séance :** Madame Véronique SIMONET – Directrice du CCAS.

**Présents à titre consultatif :** Monsieur Grégory ANDREYON – Directeur des Finances et Monsieur Joël DAUBARD – Chef du service Administration et Gestion.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612.4 et L 2321.2.270,

Vu l'instruction interministérielle n° 96-078-M14 du 1er aout 1996,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires,

Considérant qu'il convient de fixer :

- ✓ Le mode d'amortissement,
- ✓ La durée,
- ✓ Le seuil unitaire en deçà duquel l'amortissement est sur un an,

Considérant que la variété des biens à amortir doit être compensée par un mode simple d'amortissement afin d'alléger la gestion comptable,

Considérant que de trop courtes durées d'amortissement risqueraient de rigidifier l'autofinancement de la section d'investissement,

**Le Conseil d'Administration,  
Son rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1er :** L'amortissement linéaire et constant sur la base du coût historique est adopté.

**Article 2 :** Les durées d'amortissement par catégorie de biens sont fixées conformément à l'annexe 1.

**Article 3 :** Le seuil minimal en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou consommation rapide d'amortissement sur un an est fixé à sept cent soixante trois euros (soit environ 763,00 €).

Pour extrait conforme au registre de délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délégation du Président,  
La Maire Adjointe,  
Vice Présidente du CCAS,



F. HENNEBELLE

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte :  
- a été reçu en Sous-Préfecture, le :  
  
- publié le :

A GONESSE, le :

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services.

H. DE DEROY

- Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Réf : FH/JVB/VS/JD



# ANNEXE 1

RUBRIQUES	FAMILLES D'ARTICLES	DURÉE D'AMORTISSEMENT (Années)
<b>LOGICIEL INFORMATIQUE COMPTE 205</b>	Logiciel informatique	2
	Logiciel de production	10
<b>INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES COMPTE 2158</b>	Matériel des maisons de personnes âgées et services de soins	10
	Matériel de nettoyage des locaux	7
	Matériel de nettoyage des véhicules	8
	Petit matériel d'équipement cuisine	7
	Gros matériel d'équipement cuisine	15
	Matériel électroménager	5
<b>MATERIEL DE TRANSPORT COMPTE 2182</b>	2 roues	5
	Véhicules légers	7
	Véhicules utilitaires	8
<b>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE COMPTE 2183</b>	Gros matériel administratif	15
	Matériel administratif	7
	Ordinateur-portable	6
	Micro-ordinateur	4
	Moyen d'impression micro	4
	Gros moyen d'impression	10
<b>MOBILIER COMPTE 2184</b>	Mobilier administratif	10
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES COMPTE 2188</b>	Matériel sportif	10
	Instrument de musique	15
	Matériel pédagogique	5
	Matériel audio-visuel	5
	Matériel de communication	5
	Matériel festif	10
	Petit mat. et accessoires d'un 1 <sup>er</sup> équipement	5

# ETAT DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2022

Montants en Euros

N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE D'ACQUISITION	COMPTE	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR BRÛTE	CUMUL DES AMORT. ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC au 31/12
CCAS00126	139	2021 5 PACKS XIAOMI REDMI 9 GRIS - SERV DSL CCAS	06/03/2021	2183	1	864,00	0,00	864,00	864,00	0,00
TOTAL COMPTE = 2183 MATIÈRES DE BUREAU ET INFORMATI										
CCAS00102	70	2012 MOBILIER DE BUREAU - CCAS	28/06/2012	2184	10	1 612,80	1 631,52	181,28	1 812,80	0,00
CCAS00107	76	2014 1 ARMOIRE ET 4 FAUTEUILS CCAS	15/04/2014	2184	10	1 614,70	1 130,29	161,47	1 291,76	322,94
CCAS00111	80	2015 COFFRE FORT HESTIA MODELE 200	04/12/2015	2184	10	3 640,48	2 304,30	384,05	2 688,35	1 152,13
CCAS00112	83	2016 ARMOIRES/SIEGES/FAUTEUILS - CCAS	15/01/2016	2184	10	2 060,16	1 030,10	206,02	1 236,12	824,04
CCAS00119	131	2017 CLOISONNETTE HT1800 - MAISON INTERGENERAT	13/09/2017	2184	10	1 085,57	434,24	108,56	542,80	542,77
TOTAL COMPTE = 2184 MOBILIER										
CCAS00127	140	2021 MINI FOUR 2400W 50L BEKO - MAISON D DABIT	04/12/2021	2188	1	234,98	0,00	234,98	234,98	0,00
TOTAL COMPTE = 2188 AUTRES IMMOBILIS CORPORALES										
						11 512,69	6 530,45	2 140,36	8 670,81	2 041,89
						TOTAL GÉNÉRAL				

# ETAT RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2022

Montants en Euros

	AMORTISSEMENT
TOTAL1 : COMPTE = 2183, MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMAT	864,00
TOTAL1 : COMPTE = 2184, MOBILIER	1 041,38
TOTAL1 : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOBILIS. CORPORELLES	234,98
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 140,36</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>			
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 140.36</b>	<b>2 140.36</b>
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	864.00	864.00
28184	MOBILIER	1 041.38	1 041.38
28188	AUTRES	234.98	234.98
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 140.36</b>		<b>76 345.23</b>		<b>78 485.59</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)</b>	
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>	<b>78 485.59</b>
<b>Solde (V = IV-II)(6)</b>	<b>+78 485.59</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L.2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
NEANT					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6573		Subvention de Fonctionnement	Budget Annexe Service Maintien à Domicile	Etablissement public administratif	304 690.43
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>304 690.43</b>

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention  
(3) Objet pour lequel est versé la subvention

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022	C1.1

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE -1-</b>							
Attaché principal	A	1		1	1		1
Attaché	A	1		1	1		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3		3	3		3
Adjoint administratif	C	1		1	1	1	2
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE -2-</b>							
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique	C	1		1	1		1
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE SOCIALE -3-</b>							
Conseiller socio éducatif	A	1		1	1		1
Assistant socio éducatif de 1ère classe	A	1		1			0
Assistant socio éducatif de 2ème classe	A	3		3	3		3
Agent social	C	0		0			0
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE -4-</b>							
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE -5-</b>							
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE SPORTIVE -6-</b>							
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE CULTURELLE -7-</b>							
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION - 8-</b>							
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Animateur	B	0		0	0		0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint d'animation	C			0			0
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE - 9-</b>							
<b>TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EMPLOIS NON CITES -10-</b>							
Contrat Unique d'Insertion	HC	2		2			
<b>TOTAL HORS FILIERE</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)</b>		<b>18</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>16</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT. un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

\* Un état complémentaire retrace les effectifs pour les agents non titulaires

**IV - ANNEXE  
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022**

**IV  
C1.1**

**C1-ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2021	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



# NOTE DE SYNTHÈSE BUDGETS PRIMITIFS 2022

## **PREAMBULE :**

En application des dispositions de l'article L.2312-1 du C.G.C.T., issu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de procéder à un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de l'exercice considéré.

Par ailleurs, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) est venue renforcer les anciennes dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires des communes et des établissements publics administratifs en accentuant l'information aux membres de l'assemblée délibérante et aux citoyens.

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

A défaut d'un tel débat, le vote du budget primitif serait entaché d'illégalité et le document pourrait être annulé par la juridiction administrative. Le débat ne peut avoir lieu lors de la même séance que l'examen du budget primitif. Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la ville conformément à la réglementation.

## **LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL et ses conséquences sur l'activité du service**

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement par le biais de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales.

De la baisse des impôts de production à la territorialisation du plan de relance, en passant par l'évolution des dotations et la neutralisation des indicateurs financiers, de la péréquation après la suppression de la taxe d'habitation... Au total, près de 10 articles du Projet de Loi de Finances 2022 auront un impact direct sur les finances locales.

La diminution des dotations de l'Etat annoncée dans le projet de Loi de Finances 2015 s'est poursuivie sur plusieurs années. Ces baisses ont joué fortement en défaveur des collectivités locales, car dans le même temps les charges imposées par l'Etat sont en augmentation. Par ailleurs la crise sanitaire aura encore des conséquences aussi bien sociales, économiques et sur les finances publiques sur cette année 2022.

Les ressources en fonctionnement des collectivités sont ainsi durablement placées sous contraintes et ce également dans les années à venir même si pour Gonesse, les dotations de l'état vont être maintenues par rapport à 2021.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales doivent donc faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse, mêlant sincérité budgétaire et prudence.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Gonesse n'y échappe pas car il dépend directement des finances de la Ville.

## **LES MISSIONS DU CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et par les élus. Il assure ses missions obligatoires, définies par la loi, et des missions facultatives dès lors qu'elles sont définies par son conseil d'administration dans le règlement des aides facultatives. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers). Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

### **- LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU CCAS**

Elles sont obligatoires et communes à tous les CCAS.

Ce sont essentiellement des missions effectuées pour le compte de l'Etat :

- L'instruction des demandes d'aide sociale et la transmission des dossiers, pour décision, aux autorités compétentes (Conseil Départemental, CAF...) :
- Demandes de Couverture Maladie Universelle (C.M.U.), d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), d'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.),
- Des demandes d'aide-ménagère ou de placement en établissement pour les personnes âgées et handicapées,
- Des dossiers d'obligations alimentaires qui sont de plus en plus nombreux, ce qui renvoie directement à la paupérisation des seniors,
- La gestion du fichier des personnes vulnérables avec le Plan Canicule, le Plan Grand Froid ou la lutte contre les pandémies,
- La lutte contre l'exclusion avec la mise en place d'une politique destinée à connaître, prévenir et faire disparaître toutes les situations pouvant engendrer des exclusions. Le personnel du CCAS informe les usagers sur la nature de leurs droits, les aide à accomplir les démarches administratives ou sociales en matière de logement, de protection de la santé, de justice, d'éducation, de protection de la famille.

Le CCAS délivre des aides financières aux familles Gonessiennes en difficulté, suite à l'étude de leur dossier. Les aides sont octroyées sur justificatifs et après que les demandeurs aient sollicité leurs droits dans les différents dispositifs auxquels ils peuvent prétendre, compte tenu de la réglementation en vigueur.

Un travail de partenariat entre le CCAS et les services sociaux départementaux est institué. Des ajustements sont actuellement en cours afin d'assurer une collaboration renforcée et une meilleure répartition des prises en charge par chacune des deux institutions dans le respect des champs de compétences respectifs.

### **- LES MISSIONS FACULTATIVES DU CCAS**

Elles sont spécifiques à chaque CCAS. Elles sont définies dans un règlement intérieur ; celui-ci sera revu et adapté en 2022.

Ces missions couvrent des volets aussi larges que :

- l'aide sociale via les aides financières,
- le lien social avec les dépenses d'animation, le séjour, les colis de fin d'année,
- le maintien à domicile, le portage des repas.....

## **ORGANISATION BUDGETAIRE**

Les finances du CCAS sont organisées en un budget indépendant de celui de la ville.

Bien qu'ayant une personnalité juridique distincte, son fonctionnement est assuré essentiellement par la subvention octroyée par la commune.

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et à l'instruction comptable M14, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement et d'investissement) avec une présentation par fonction permettant une approche « analytique » par équipements ou par actions.

**Pour rappel, les budgets primitifs 2021 du CCAS se composaient comme suit :**

**BUDGET PRINCIPAL**

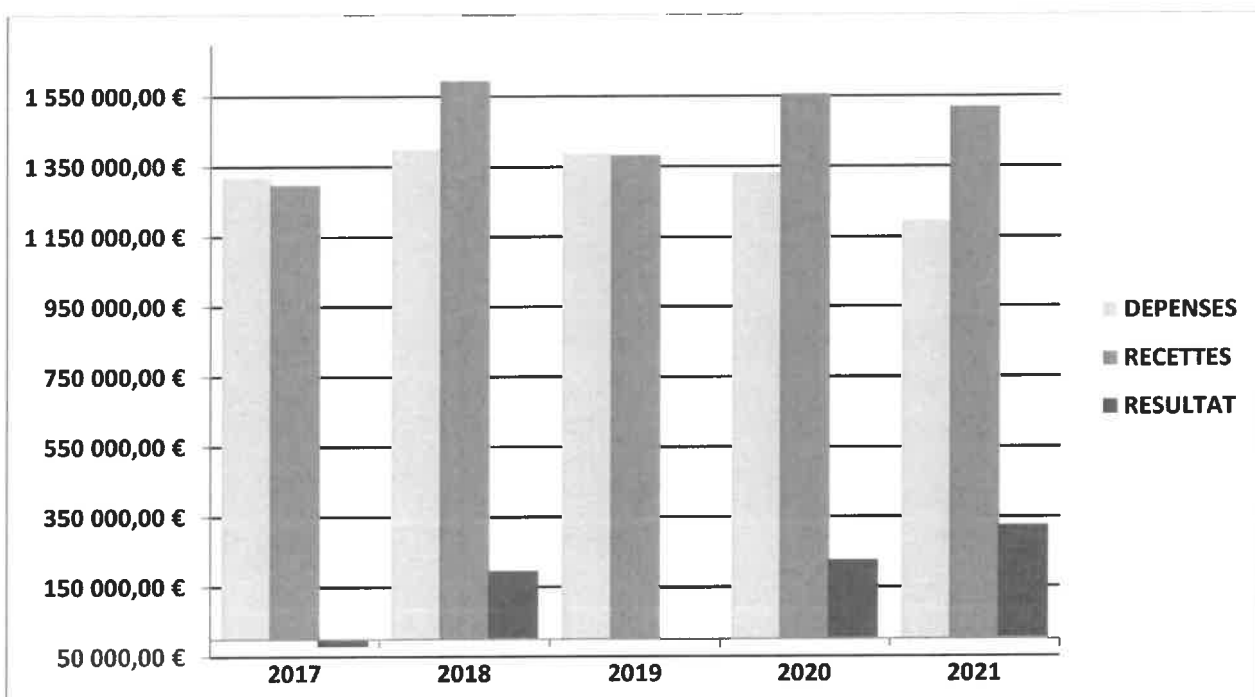
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 543 131,89 €	1 543 131,89 €
INVESTISSEMENT	77 444,21 €	77 444,21 €
TOTAL DU BUDGET	1 620 576,10 €	1 620 576,10 €

**BUDGET ANNEXE SMAD**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	861 255,56 €	861 255,56 €

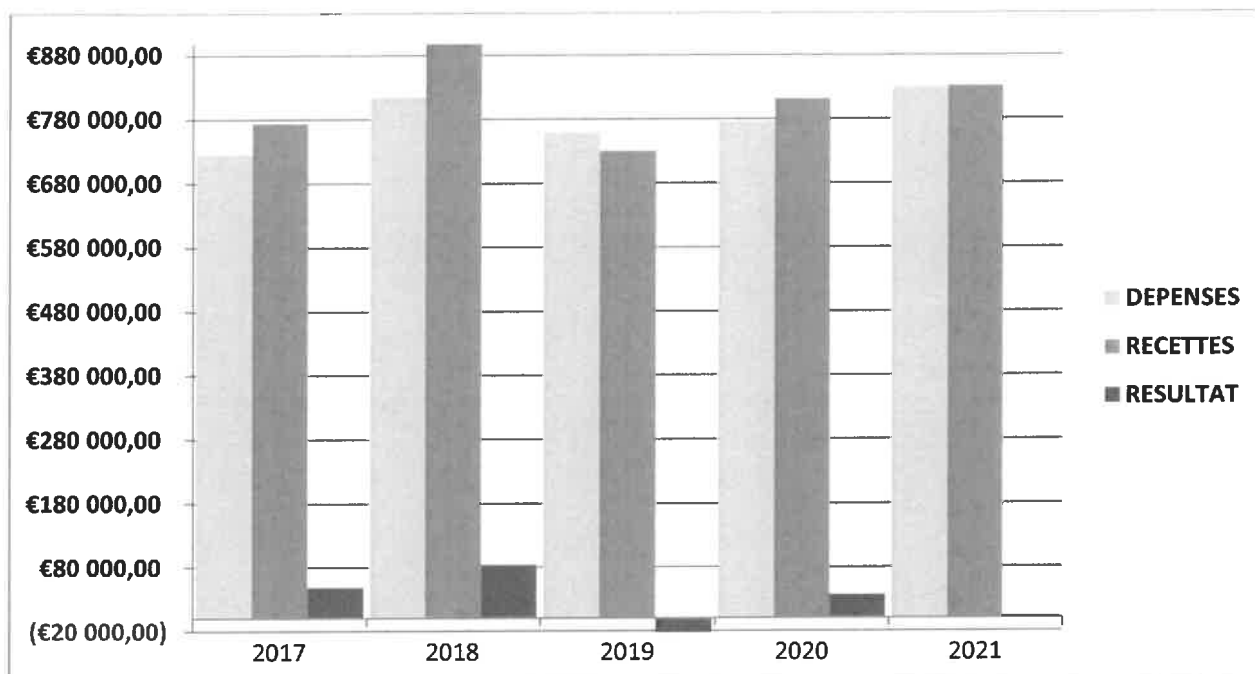
**ANALYSE RETROSPECTIVE 2017-2021 DES BUDGETS DU CCAS :**

**BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT**



	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2017	1 319 886,28 €	1 299 199,45 €	-20 686,83 €
2018	1 400 162,98 €	1 595 300,64 €	195 137,66 €
2019	1 386 308,24 €	1 382 682,06 €	-3 626,18 €
2020	1 331 558,41 €	1 556 899,86 €	225 341,45 €
2021	1 225 722,87 €	1 523 228,90 €	297 506,03 €

**BUDGET ANNEXE SMAD**



	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2017	725 894,51 €	774 200,95 €	48 306,44 €
2018	815 409,41 €	898 562,07 €	83 152,66 €
2019	758 540,06 €	730 613,66 €	-27 926,40 €
2020	775 711,83 €	811 852,19 €	36 140,36 €
2021	831 443,24 €	897 132,43 €	65 689,19 €

## A) Section de fonctionnement

### 1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale se composent de la manière suivante :

#### a) Budget principal

- ✓ Subvention de la Ville de Gonesse  
La subvention 2021 de la ville au CCAS s'est élevée à 1 250 000,00 €
- ✓ Résultat de fonctionnement reporté : 225 331,89 €
- ✓ Remboursement des salaires lors d'absences pour arrêt maladie, accident du travail ou maternité - en 2021 pour les 2 budgets : 5 627,62 € (80,39 %)
- ✓ Concessions cimetière : 10 475,67 € (95,23 %)
- ✓ Prestations de service animation : 24 361,00 € (74,50 %)
- ✓ Subventions et participations : dossiers d'aide sociale 749,06 € (124,84 %)

#### b) Budget annexe SMAD

- ✓ Résultat de fonctionnement reporté : 49 945,12 €
- ✓ Participation des usagers : 128 590,96 €
- ✓ Prestations de service SMAD : 256 618,91 €

✓ Prestation portage de repas : 107 261,67 €

✓ Subventions et participations : 313 463,87 €

Les recettes « maintien à domicile » perçues sont très légèrement supérieures à celles estimées lors du vote du Budget Prévisionnel (105,24 %) ; celles de « portage de repas » sont de 89,24 %.

## 2. Dépenses de fonctionnement

### a) Budget principal

#### L'aide sociale :

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS est régulièrement sollicité pour des aides financières (subsistance, hébergement, logement, transport, autres ...).

Les dossiers sont présentés en commission permanente toutes les deux semaines.

Les aides « en urgence » sont étudiées et accordées par la Directrice pour une attribution hors commission.

#### Concernant la commission permanente :

✓ Aides à la subsistance :

<b>2021</b>	<b>31 715,00 €</b>
2020	24 275,00 €
2019	41 194,23 €
2018	36 204,87 €
2017	18 229,79 €

✓ Aides pour le logement :

<b>2021</b>	<b>7 176,41 €</b>
2020	7 136,38 €
2019	3 268,35 €
2018	3 685,15 €
2017	9766,34 €

✓ Aides à la restauration scolaire :

<b>2021</b>	<b>31 408,40 €</b>
2020	77 107,90 €
2019	85 051,29 €
2018	81 564,20 €
2017	68 485,70 €

#### Concernant les aides « en urgence » hors commission :

<b>2021</b>	<b>16 965,00 €</b>
2020	34 325,00 €
2019	18 860,00 €
2018	17 060,00 €
2017	16 360,00 €

### **Le lien social :**

Les dépenses d'animation s'élèvent à 83 727,94 €, soit 50% des dépenses réalisées en 2019 (125 095,44 €), année sans pandémie :

- ✓ Séjour : d'une semaine, à la Palmyre en Charentes Maritimes : 17 101,08 € - 56 inscriptions et 3 annulations pour cause de maladie, le tarif était de 544,00 euros pour les personnes imposables et 384,00 euros pour les personnes non imposables.
- ✓ Colis de fin d'année : 45 172,27 € - Les colis de Noël sont remis aux personnes âgées de plus de 65 ans après inscription, Pour 2021, il a été distribué au total 1721 colis
- ✓ Produits alimentaire pour la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit) : 3 977,12 €
- ✓ Université Interâges : 3 770,00 €
- ✓ Autres animations : 1 521,54 €
- ✓ Sorties, excursions : 3 529,16 €
- ✓ Transports collectifs : 5 325,66 €

En ce début d'année 2022, le repas offert aux séniors pour les fêtes de fin d'année a été reporté au regard du contexte de la crise Covid, il est prévu le mardi 17 mai 2022. Nous devons accueillir 500 convives, le coût du repas est de 39 euros par personnes à cela s'ajoute le coût du champagne 1650 euros, de l'animation 3500 euros et du transport 750 euros.

### **b) Budget annexe SMAD**

#### ✓ **Maintien à domicile**

En 2021 il y a eu 141 bénéficiaires pour 14 873,48 heures de prestation (dont 82 bénéficiaires dans le cadre de l'APA).

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur le remboursement des déplacements (12 630,46 €) et la fourniture de vêtement de travail et protections individuelles (3 619,13 €).

Les frais de remplacement s'élèvent à 1 583,18 €.

#### ✓ **Portage de repas**

93 personnes ont bénéficié du portage (moyenne de 54 pers. /mois) avec 14 314 repas distribués pour un montant de 155 899,51 € dans le cadre du marché public avec la société SAVEURS ET VIE, avec un niveau identique à l'exercice 2019.

## LES ORIENTATIONS BUDÉTAIRES 2022 - PERSPECTIVES

Préalablement au débat sur les orientations, il convient de rappeler que la préparation de ce rapport s'inscrit pour la troisième année consécutive dans un contexte économique sanitaire difficile où l'on mesure chaque jour l'impact social sur les publics les plus fragiles.

En effet si le CCAS a repensé son organisation afin de maintenir au mieux le lien social avec la population et apporter une aide tant financière que psychologique aux administrés, cette crise a également fait émerger des besoins nouveaux mais aussi des profils de demandeurs différents auxquels il convient aujourd'hui de répondre.

Le CCAS joue un rôle primordial dans la proximité avec les habitants, dans l'accueil, l'information, l'orientation des publics, l'accès aux droits et la lutte contre le non recours.

### **Les projets du CCAS pour 2022**

#### ➤ ***En matière de développement des partenariats et conventionnements***

L'élaboration de conventions avec les partenaires reste une priorité, notamment avec le Conseil départemental sur le volet accompagnement des publics. Cette convention permettra de mieux répartir les rôles et formaliser les relations entre les deux Collectivités.

L'élaboration et la formalisation d'un partenariat renforcé avec Pole emploi pour permettre via un accompagnement des allocataires du CCAS leur insertion ou réinsertion dans la vie professionnelle et sortir des dispositifs longs de prise en charge par le Centre Communal d'Action Social.

Il est également proposé de travailler (avec les services de la Ville concernés) à la révision de la convention Ville/CCAS.

Et enfin, mettre en œuvre la convention OSCAR signée avec la CNAV.

#### ➤ ***En matière d'aide et d'accompagnement des publics***

Le CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives et par le développement de sa politique de tarification sociale, tout en s'appuyant sur le cadre du règlement intérieur des aides facultatives à redéfinir et actualiser en fonction de l'évolution des besoins.

Le CCAS, renforce sa coopération avec certains services de la Ville (logement, Education, PRE) afin de proposer un dispositif d'accueil et d'accompagnement visant à assurer une prise en charge globale des situations des demandeurs.

#### ➤ ***En matière de prévention de l'isolement social***

Le CCAS pilote et coordonne depuis longtemps de nombreux projets ayant pour objectif la prévention de l'isolement social, en s'adressant majoritairement aux personnes âgées: animations hebdomadaires de quartier, actions intergénérationnelles, participation au repas des anciens, organisation de la semaine bleue, visites à domicile... Ces actions sont bien identifiées dans le paysage Gonessien.

Toutefois, dans le même temps, le CCAS continue de s'interroger sur la nécessité d'adapter certaines de ses actions pour les faire évoluer vers des formules plus en adéquation avec les besoins des habitants et en phase avec leurs attentes.

#### ➤ ***Poursuivre l'analyse des besoins sociaux (ABS)***

Le CCAS en répondant à l'obligation réglementaire qui pèse sur lui se dote par la réalisation de l'ABS d'un véritable outil de recensement et de compréhension des besoins de la population permettant d'améliorer la connaissance du public et du territoire et de disposer ainsi d'un outil

d'aide à la décision pour les élus, les agents et les partenaires et établir ainsi la feuille de route des interventions.

➤ **Mettre en place et développer le volet handicap**

Le CCAS entend, au travers l'implantation d'actions visant à faciliter la vie des personnes en situation de handicap inclure les problématiques liées à cette thématique dans la politique de solidarité souhaitée par la Ville (le recrutement du chargé de mission handicap en constitue la première étape).

C'est en ce sens et afin de permettre le déroulement des axes proposées pour cette année comme la poursuite de la politique d'action et d'intervention sociale souhaitée par la Ville en direction de ses habitants les plus modestes, les plus précaires et les plus isolés que le budget 2022 a été construit.

## **A) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1. Recettes de fonctionnement**

#### **a) Budget principal**

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées d'une subvention de la ville ; pour l'exercice 2022, celle-ci est identique à celle de 2021 et s'élève à la somme de 1 250 000,00 €.

Les autres recettes prévues sont :

- ✓ Remboursement des salaires lors d'absences pour arrêt maladie, accident du travail ou maternité : 5 000,00 €
- ✓ Concessions cimetière : 5 000,00 €
- ✓ Prestations de service animation : 26 500,00 €
- ✓ Subventions et participations : dossiers d'aide sociale : 600,00 €

#### **b) Budget annexe SMAD**

- ✓ Prestations de service SMAD : 422 765,00 €
- ✓ Prestation portage de repas : 120 000,00 €

Soit un total de 542 765,00 €.

### **2. Dépenses de fonctionnement**

#### **a) Les Charges de personnel**

**Elles constituent le principal poste de dépenses du CCAS.**

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) devant comporter une présentation de la structure et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, les éléments suivants sont portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration du CCAS.

La politique de gestion des ressources humaines vise à optimiser les ressources, à les ajuster aux besoins du service public communal, mais également à favoriser l'employabilité du personnel en proposant et organisant les formations, à valoriser les parcours et les compétences, à contribuer au déroulement de carrière à assurer des conditions de travail satisfaisantes, à assurer les remplacements sur les postes nécessaires au service public, le tout dans un souci constant et indispensable de maîtrise de la masse salariale.



## **Evolution de la masse salariale**

La masse salariale se compose des rémunérations (traitement de base et diverses primes, mensuelles ou annuelles, heures supplémentaires, astreintes, etc.), des charges versées aux partenaires pour le compte des agents et de l'employeur (URSSAF, retraite, formation ...), des charges des allocations chômage dans la mesure où la collectivité décide de ne pas adhérer au régime facultatif d'assurance chômage et d'assurer elle-même ce risque qui reste faible au regard de la politique RH (versement direct des allocations aux bénéficiaires).

### ✓ **Centre Communal d'Action Sociale :**

<b>ANNEE COMPLETE</b>	<b>NOMBRE D'AGENTS</b>	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>
<b>2021</b>	<b>18</b>	<b>634 665,65 €</b>
2020	18	675 662,32 €
2019	16	681 879,50 €
2018	19	719 279,63 €
2017	18	730 111,81 €

### ✓ **Service Maintien à domicile :**

<b>ANNEE COMPLETE</b>	<b>NOMBRE D'AGENTS</b>	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>
<b>2021</b>	<b>17</b>	<b>610 633,72 €</b>
2020	17	579 816,40 €
2019	23	594 156,63 €
2018	20	559 009,80 €
2017	23	572 623,11 €

## **La masse salariale**

La masse salariale de l'année 2021 a été impactée par la hausse du SMIC et la réévaluation induite des premiers indices de rémunération des agents publics pour suivre le SMIC. Une nouvelle augmentation du SMIC sur 2022 devrait donc produire des effets similaires selon le pourcentage d'augmentation, même si du fait du nombre d'agents du CCAS, cet élément ne présente qu'une incidence modérée.

La masse salariale est étroitement liée aux effectifs.

Ainsi, il convient de noter que le budget 2021 a été impacté (à la baisse) par le départ de plusieurs collaborateurs dans le cadre de mutations professionnelles (départ vers la Province ou rapprochement du domicile familial). Deux travailleurs sociaux sont partis, un en juillet 2021 et un autre, fin février 2022.

Un agent administratif sur le SMAD est en arrêt longue maladie avec une demande de reclassement, donc nous projetons de pouvoir recruter sur ce poste dès que les démarches auront abouties afin de pouvoir offrir un service de qualité aux bénéficiaires.

Au titre de l'année 2022, il est proposé une augmentation de la masse salariale qui répond :

- ✓ Au recrutement de collaborateurs sur les postes devenus vacants suite aux départs mentionnés ci-dessus et dont le remplacement s'avère indispensable pour assurer les missions du CCAS,
- ✓ A l'incidence liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui provient du déroulement de carrière des agents,
- ✓ A la poursuite de la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) sur l'année complète.

### **Structuration et évolution des effectifs**

Les effectifs du CCAS et du SAD se composent comme suit :

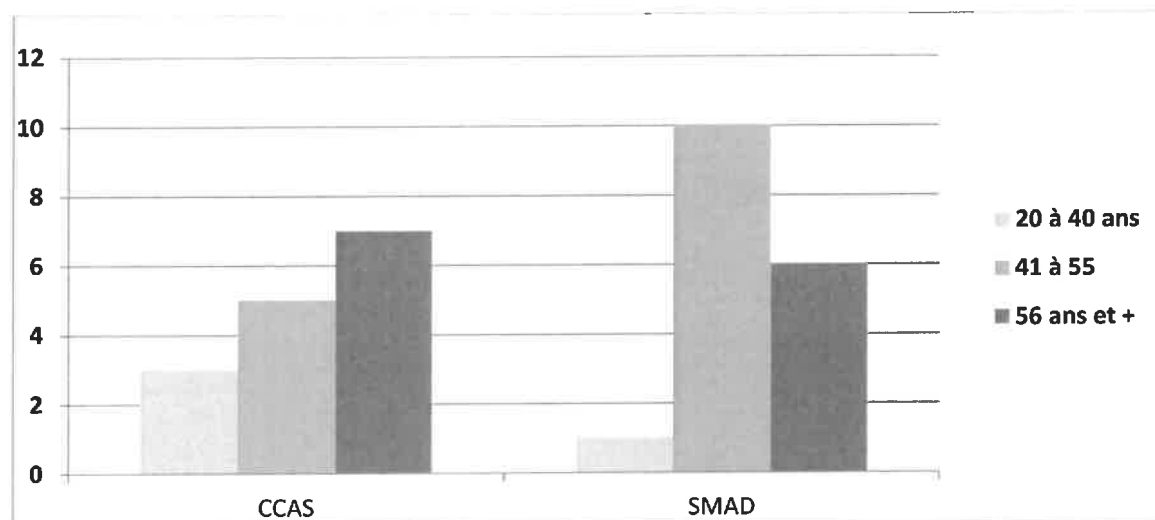
#### **CCAS**

Catégorie	2017		2018		2019		2020		2021	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	16	15,30	15	14,30	16	15,30	15	14,30	16	15,60
Non titulaires – CDI	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1,80
Contrats aidés	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
Non titulaires horaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>18,30</b>	<b>18</b>	<b>17,30</b>	<b>19</b>	<b>18,30</b>	<b>18</b>	<b>17,30</b>	<b>18</b>	<b>16,60</b>

#### **SAD**

Catégorie	2017		2018		2019		2020		2021	
	Nbre	ETP	Nbre	Nbre	Nbre	ETP	Nbre	Nbre	Nbre	ETP
Titulaires	15	14,25	17	17	15	14,25	16	16	14	13,30
Non titulaires – CDI	5	5	6	6	5	5	5	5	3	4
Contrats aidés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non titulaires horaires (saisonniers)	(1)	////////	(3)	////////	(1)	////////	(3)	////////	(1)	////////
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>19,25</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>19,25</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>17,30</b>

## Effectifs de l'établissement : Pyramide des âges



### Temps de travail et les heures supplémentaires

Le temps de travail repose sur la durée hebdomadaire légale de travail de 35 heures, avec mise en place pour certains métiers de cycles de travail spécifiques et adaptés au service public (à la quinzaine, au mois, à l'année ...). Au regard de quelques congés supplémentaires accordés sur la collectivité, la durée annuelle de 1607 h n'est pas atteinte. Le travail de mise en conformité avec l'obligation légale du strict respect des 1607 est actuellement en cours, dans le cadre du dialogue social et en concertation avec les agents afin de concilier : mise en conformité avec la loi, attentes des agents et maintien d'un haut niveau de service public.

Par ailleurs et afin de répondre au mieux aux besoins des administrés, au niveau du Service d'Aide à Domicile, les horaires de travail des collaborateurs ont fait l'objet d'une adaptation. C'est ainsi que le personnel devrait voir ses horaires portés de xxx à xxxx (conformément à la décision prise lors du CA en date du 15 juin 2021) mais qui n'est toujours pas acté par le CIG.

### Absentéisme

	2019	2020	2021
<i>Maladie ordinaire *</i>	275	1014	662
<i>Longue maladie, longue durée et grave maladie *</i>	1064	686	238
<i>Maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel *</i>	155	66	172
<i>Accidents du travail imputables au service*</i>	165	93	76
<i>Accidents du travail imputables au trajet*</i>	198	92	304
Maternité, paternité, adoption*			
<b>Total jours d'absence</b>	<b>1857</b>	<b>1951</b>	<b>1533</b>

\* en jours calendaires

### **b) Budget principal**

- ✓ Administration générale : 425 935,28 € (+ 6,34 % par rapport à 2021)
- ✓ Animations : 169 600,00 €
- ✓ Aide aux familles (restauration scolaire) : 60 000,00 €

- ✓ Aides sociales : 146 000,00 € dont 20 000,00 € de subvention de fonctionnement aux associations.

**c) Budget annexe SMAD**

- ✓ Prestations de service SMAD : 30 750,00 €
- ✓ Prestation portage de repas : 190 000,00 €

**B) SECTION D'INVESTISSEMENT**

**1. Recettes d'investissement**

- ✓ L'amortissement des immobilisations s'élèvera à 2 140,36 €. Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement).

**2. Dépenses d'Investissement**

- ✓ Travaux d'aménagement de la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit :  
L'espace cuisine qui n'a pas été conçu de manière adaptée doit être intégralement modifié au regard de la mise en place des futures animations intergénérationnelles.  
De même, le mobilier datant de l'ouverture, doit être lui aussi repensé et ainsi offrir un espace de vie plus en adéquation avec les nouveaux projets à venir.
- ✓ Logiciel métier : Compte tenu de l'évolution des missions de chaque service (Développement social local et Maintien à domicile et lien social), il est envisagé de trouver un logiciel métier regroupant la totalité des informations de chaque bénéficiaire et ainsi faciliter le travail tant sur le plan social, financier que statistique.

**RESULTATS PROVISOIRES EXECUTION  
BUDGET CCAS PRINCIPAL  
EXERCICE 2021**

**Section de Fonctionnement**

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Total général
DEPENSES	1 225 722.87		1 225 722.87	1 225 722.87
RECETTES	1 297 897.01	225 331.89	1 523 228.90	1 523 228.90

<b>RESULTAT</b>	72 174.14	225 331.89	297 506.03	297 506.03
-----------------	-----------	------------	------------	------------

<b>Résultat général</b>	<b>297 506.03</b>
-------------------------	-------------------

**Section d'investissement**

	Total des réalisations	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N	Total général
DEPENSES	1 098.98		1 098.98		1 098.98
RECETTES	9 110.55	68 333.66	77 444.21		77 444.21

<b>RESULTAT</b>	8 011.57	68 333.66	76 345.23	0.00	76 345.23
-----------------	----------	-----------	-----------	------	-----------

<b>Résultat général</b>	<b>76 345.23</b>
-------------------------	------------------

<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>373 851.26</b>
---	-------------------

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	77 444,21	1 528 031,89	1 605 476,10
Titres de recettes émis (b)	9 110,55	1 297 897,01	1 307 007,56
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	9 110,55	1 297 897,01	1 307 007,56
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	77 444,21	1 528 031,89	1 605 476,10
Mandats émis (f)	1 098,98	1 323 783,13	1 324 882,11
Annulations de mandats (g)		98 060,26	98 060,26
Dépenses nettes (h = f - g)	1 098,98	1 225 722,87	1 226 821,85
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	8 011,57	72 174,14	80 185,71
(h - d) Déficit			

## 07900 - CCAS GONESSE

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	68 333,66		8 011,57		76 345,23
Fonctionnement	225 331,89		72 174,14		297 506,03
<b>TOTAL I</b>	<b>293 665,55</b>		<b>80 185,71</b>		<b>373 851,26</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>07901-SAAD-DOMICILE-CCAS GONES</b>					
Investissement					
Fonctionnement	49 945,12		15 944,07		65 889,19
<b>Sous-Total</b>	<b>49 945,12</b>		<b>15 944,07</b>		<b>65 889,19</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>49 945,12</b>		<b>15 944,07</b>		<b>65 889,19</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>343 610,67</b>		<b>96 129,78</b>		<b>439 740,45</b>